

## Marchés Publics de fournitures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Pouvoir Adjudicateur	LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS ARMAND Représenté par M. Vincent DIDIER, chef d'établissement 3 rue Jean Moulin 56500 LOCMINE Tel : 02 97 46 72 12 Mail : ce.0561507j@ac-rennes.fr
Objet de la consultation	<b>Fourniture, livraison et mise en service d'un tracteur pour la formation de la filière Maintenance des Matériels option A-matériels agricoles</b>
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	13/01/2021
Date et heure de remise des offres	05/02/2021 à 12h00

### Article 1 : Définition du marché

---

#### 1-1 Objet

L'objet du présent marché est la fourniture, la livraison et la mise en service d'un tracteur pour la formation de la filière Maintenance des Matériels option A-matériels agricoles.

Cette acquisition est destinée à la formation des élèves pour les diplômes suivants :

- Baccalauréat professionnel Maintenance des Matériels option A.
- Certificat d'Aptitude Professionnel Maintenance des Matériels option A.

Afin de proposer des matériels performants nécessaires à la formation de nos élèves, la Région souhaite acquérir un tracteur conforme aux référentiels de formation.

#### 1-2 Type de marché

Le marché est unique.

#### 1-3 Durée du marché

Le marché est conclu du 08 au 31 mars 2021.

### Article 2 : modalité de la consultation

---

#### 2.-1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passée selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire.

#### 2.-2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

## **Article 3 : variantes**

---

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **Article 4 : dossier de consultation**

---

### **4.1 Retrait des dossiers de consultation**

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats sous forme électronique. Le dossier est à télécharger à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : [aji-france.com](http://aji-france.com)

### **4.2 Pièces constitutives du dossier**

- Le présent règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

### **4.3 Modification du dossier et renseignements complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **5** jours avant la date de remise des offres.

## **Article 5 : contenu des plis**

---

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pièces constituant l'offre :

- un acte d'engagement;
- le devis détaillé par rubrique en montant HT et TTC;
- les fiches techniques (support papier, CD ou DVD) ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur,

## **Article 6 : modalité de remise des offres**

---

Les offres des candidats devront être reçues au lycée professionnel Louis Armand au plus tard le **05/02/2021 à 12h00**. Elles devront parvenir obligatoirement **PAR VOIE ELECTRONIQUE**. Les candidats devront s'inscrire et transmettre les documents sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : [www.aji-france.fr](http://www.aji-france.fr)

Les candidats devront respecter les modalités du code des marchés publics 2006 ainsi que l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

## **Article 7 : validité des offres**

---

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 8 : examen des candidatures et des offres**

---

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum par un envoi par mail.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité du produit	30	Elle sera appréciée par les fiches techniques
Qualité des services associés	20	Elle sera appréciée par : - les fiches techniques - les détails fournis dans le devis
Prix	50	Il sera apprécié en fonction des devis fournis

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L'addition des 3 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

Les candidats seront informés en détail du choix retenu à partir 15 février 2021.

Fait à Locminé, le 13/01/2021